

- 119. Vanier
- 120. Vaudreuil
- 121. Verchères
- 122. Verdun
- 123. Viau
- 124. Vimont
- 125. Westmount–Saint-Louis

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

47736

Gouvernement du Québec

Décret 168-2007, 21 février 2007

CONCERNANT monsieur Jacques Lebuis

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées, continue de s'appliquer à monsieur Jacques Lebuis, administrateur d'État II au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et que son salaire annuel soit révisé selon la politique applicable aux administrateurs d'État II du niveau 1 et arrêtée par le gouvernement ;

QUE le présent décret prenne effet à compter du 2 mars 2007.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

47737

Gouvernement du Québec

Décret 169-2007, 21 février 2007

CONCERNANT la nomination de madame Martine Dubuc comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Martine Dubuc, directrice de l'Institut national de santé animale, cadre classe 2 au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, soit nommée sous-ministre adjointe à ce ministère, administratrice d'État II, au salaire annuel de 120 612 \$, à compter du 2 mars 2007 ;

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat s'applique à madame Martine Dubuc, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

47738

Gouvernement du Québec

Décret 170-2007, 21 février 2007

CONCERNANT madame Micheline Gamache

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret numéro 801-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État II et des sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées, continue de s'appliquer à madame Micheline Gamache, administratrice d'État II au ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine et que son salaire annuel soit révisé selon la politique applicable aux administrateurs d'État II du niveau 1 et arrêtée par le gouvernement ;

QUE le présent décret prenne effet à compter du 16 avril 2007.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

47739